



## FICHE D'INSCRIPTION POUR LES COURS D'HIVER

Pour vous inscrire à un cours à l'année, veuillez s'il vous plait :

- Dûment remplir cette fiche et la retourner datée et signée avec la mention « lu et approuvé ».
  - Envoyer 3 chèques à l'ordre de Marie-Emilienne Viollet. Les chèques seront encaissés comme suit :
    - Le 1er dès réception pour valider votre inscription (à partir du 1er septembre): 215€
    - Le 2ème 1er octobre 2016 : 190€
    - Le 3ème 1er décembre 2016 : 190€
- OU** Payer la totalité des cours via le site internet : [www.ateliercoutureparisbeaubourg.com](http://www.ateliercoutureparisbeaubourg.com) sous la rubrique « cours d'hiver ».

Tous ces documents sont à envoyer à l'adresse suivante :  
Atelier Couture Paris Beaubourg, 11 rue aux ours, 75003 PARIS  
ATTENTION, les faire parvenir par lettre postale simple (sans signature).

Votre inscription est prise en compte après : réception de ces documents et l'encaissement du premier chèque.

Dès que votre inscription est validée, vous recevrez un mail de notre part pour vous le signaler. A ce mail sera joint un document pour vous donner la liste des fournitures à prévoir pour les 6 premiers cours et le calendrier des cours d'hiver (que vous pouvez déjà télécharger sur le site).

Je m'inscris :

NOM:.....

PRENOM.....

ADRESSE:.....

EMAIL:.....

NUMERO DE TEL:.....

DATE DE NAISSANCE : .....

TAILLE FRANÇAISE DE VETEMENT : .....

Je soussignée, ....., certifie avoir pris connaissance des conditions générales de ventes de l'Atelier Couture Paris Beaubourg, consultable via le site internet : <http://www.ateliercoutureparisbeaubourg.com> et je certifie les accepter pleinement.

Les cours d'hiver sont au prix de 595€, payable en une fois ou en 3 fois, avec l'envoi de 3 chèques de 225€, 190€, 190€, qui seront encaissés comme mentionné plus haut. A toute inscription, le paiement complet de 595€ est dû. Aucun remboursement ne pourra être réclamé en cours d'année et tous les chèques seront encaissés.

Pour toute inscription, Marie-Emilienne Viollet, représentante légale de L'Atelier Couture Paris Beaubourg, s'engage à donner les prestations convenues à savoir : 16 cours de couture de 2h30 chacun, répartis d'octobre à mars selon le planning défini et téléchargeable depuis le site via la page « cours d'hiver ». Si pour une urgence elle se voit dans l'impossibilité de donner un cours, elle se doit de proposer une autre date pour le rattraper.

DATE :

SIGNATURE précédée de la mention « lu et approuvée » :